

Comment les élus financent leur parti

Les mandataires publics doivent rétrocéder une partie de leurs revenus aux formations politiques. C'est au PS, au PTB et chez Ecolo que les règles sont les plus contraignantes. Une analyse du Crisp.

Rétrocessions, un jackpot pour le PS et Ecolo

■ Plongée dans ce système qui oblige les mandataires publics à reverser de l'argent aux partis politiques.

Certains déboursent beaucoup, d'autres nettement moins. Les règles de rétrocession sur les rémunérations des mandataires publics sont très variables d'une formation politique à l'autre. Le professeur Jef Smulders (KU Leuven) s'est penché sur la question dans une large étude sur la comptabilité des partis politiques publiée par le Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques) ⁽¹⁾.

"Globalement, la part de ces rétrocessions dans les recettes totales des partis se situe entre 0% et 10%, écrit le chercheur. Il y a néanmoins quelques pics nets: Ecolo (22,6% en moyenne), le PS (16,0%) et le SP.A (14,2%)."

Des différences selon les familles

"Sur ce plan, il n'existe pas vraiment de différences entre formations francophones et flamandes, mais plutôt entre familles politiques: les partis socialistes et écologistes puisent une part considérable de leurs recettes dans les rétrocessions

des mandataires, tandis que tel est moins le cas pour les partis chrétiens démocrates et libéraux. C'est là une conséquence directe des règles que les différents partis imposent à leurs mandataires."

C'est ainsi qu'un mandataire Ecolo peut être amené à reverser jusqu'à 45% de sa rémunération à son parti, alors que la rétrocession est plus marginale au MR.

Jef Smulders souligne cependant que "le niveau en valeurs absolues" du total des rétrocessions sur l'ensemble des recettes d'un parti "est déterminé par un autre aspect encore, à savoir la force électorale du parti en question".

1,5

MILLION D'EUROS

Selon le Crisp, Ecolo reçoit, en moyenne, 1,5 million d'euros par an de la part de ses mandataires.

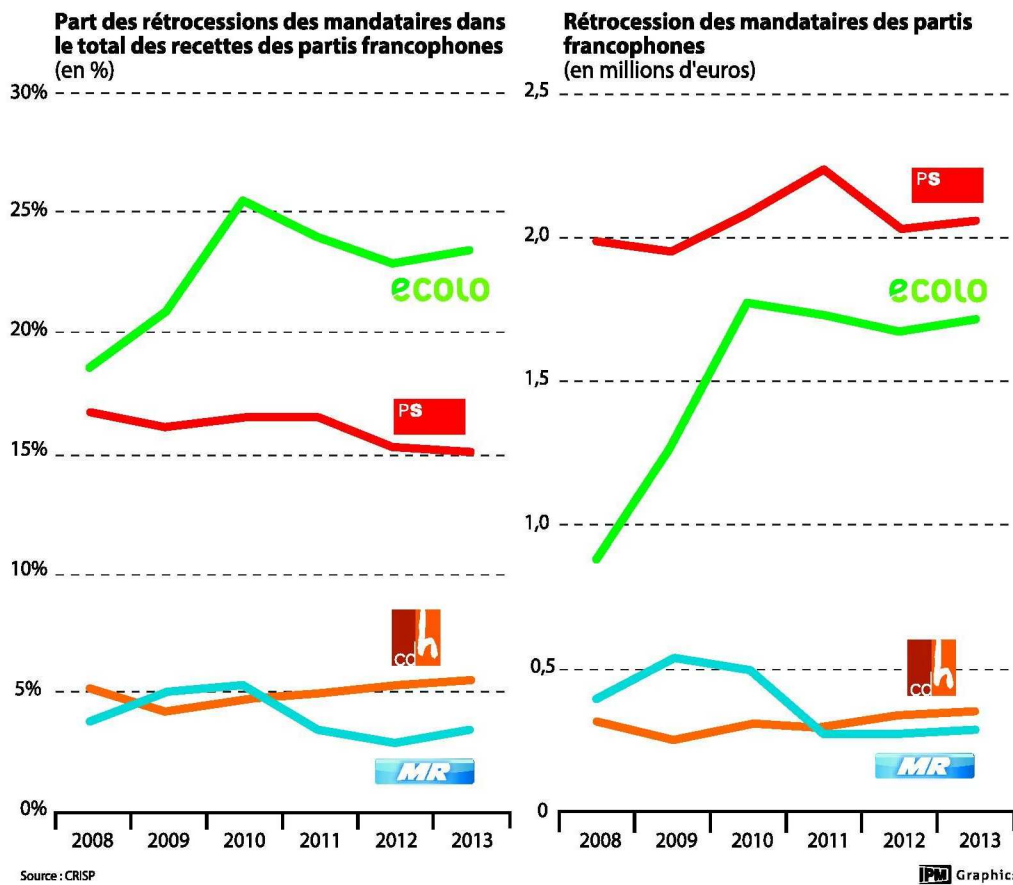
Logique. "Plus le score d'un parti est élevé aux élections, plus ce parti dispose de mandataires (donc de cotisants, Ndlr) et plus il peut dégager des moyens financiers au départ de cette source de revenus. Ainsi, bien que ses mandataires soient fortement mis à contribution, Ecolo ne tire pas la plus grande part de ses recettes, en

chiffres absolus, des rétrocessions de mandataires (en moyenne 1,5 million d'euros par an). Sur ce plan, c'est le PS qui est le premier parti (2,1 millions d'euros)." La force du nombre.

Antoine Clevers

→ ⁽¹⁾ "Le financement et la comptabilité des partis politiques (2008-2013) II. Partis flamands et analyse transversale", par Jef Smulders, Crisp.

Rétrocessions des mandataires francophones



Les règles de rétrocession, parti par parti

► **PS** Chaque élu reverse 10% de ses rémunérations brutes provenant des mandats politiques. **Gains globaux pour le parti en 2013, selon le Crisp : 2,068 millions d'euros.**

► **MR** Les fédérations provinciales fixent le montant de la rétrocession. Cela va en gros de 125 à 580 euros par mois. **Gains 2013 : 292 390 euros.**

► **FDF** Les parlementaires ristournent 600 euros par mois. Les ministres, secrétaires d'Etat, membres d'un collège communal ou d'un conseil provincial rétrocèdent 6,5% de leur traitement imposable. Pour les conseillers communaux, la rétrocession varie selon les sections, mais elle est généralement de 10%. **Gains 2013 : 383 030 euros.**

► **CDH** Les parlementaires rétrocèdent entre 350 et 600 euros par mois selon leur statut, et les ministres 1 000 euros. Aux niveaux communal et provincial, les élus rétrocèdent 5% des rémunérations liées à leur mandat et 10% s'ils exercent des fonctions exécutives. **Gains 2013 : 364 240 euros.**

► **Ecolo** Le système prend en compte l'ancienneté des parlementaires (limitée à huit ans). En moyenne, la rétrocession des mandataires varie entre 35% et 45% des rémunérations. **Gains 2013 : 1,725 million d'euros.**

► **PP** Aucune rétrocession durant la période (2008-2013) analysée par le Crisp.

► **PTB** "Chacun garde le salaire de travailleur qu'il avait

avant de devenir député, explique Raoul Hedebouw, porte-parole du parti. *Ça varie grosso modo entre 1500 et 1700 euros nets par mois. Tout le reste est reversé au parti. Les jetons de présence des conseillers communaux sont, eux, intégralement reversés au parti.*"

► **CD&V** Les mandataires doivent officiellement rétrocéder 7% de leur traitement. Dans la pratique, ce pourcentage serait plutôt de 5%. **Gains 2013 : 473 058 euros.**

► **N-VA** Les mandataires rétrocèdent 7,5% ou 10% de leur revenu brut imposable, selon les cas individuels. **Gains 2013 : 486 629 euros.**

► **Open VLD** La hauteur de la rétrocession diffère selon les différents niveaux de pouvoir et selon les sections locales. En moyenne, les mandataires reversent 7,5% de leur revenu brut. En outre, les parlementaires rétrocèdent annuellement 2 000 euros, et les ministres et secrétaires d'Etat 4 500 euros. **Gains 2013 : 33 495 euros.**

► **SP.A** Globalement, les parlementaires rétrocèdent 10% de leur indemnité parlementaire. En ce qui concerne les parlementaires européens, ils prennent pour référence le montant de l'indemnité à la Chambre, et les ministres et secrétaires d'Etat l'indemnité du parlement dont ils dépendent : ils reversent 10% de ce montant, augmentés d'un forfait de respectivement 550 et 500 euros par mois. Les mandataires exécutifs à l'échelon communal doivent également céder 10%; pour les autres mandataires locaux, c'est 5%. **Gains 2013 : 1,222 million d'euros.**

► **Groen** Les mandataires nationaux rétrocèdent 25% de leur rémunération brute au parti, et 20% pour les mandataires communaux. **Gains 2013 : 478 057 euros.**